

Compte-rendu de la réunion du CEF
du 10/05/2019 à Familleureux



Présents : F. Grosjean (Président), O. Deresteau (Secrétaire), G. De Moyter (Trésorière), S. Krejci, D. Kok, JM. Cuvelier, G. Denis, JP Beaudot, L. Heine, C. Vandenwijngaert, A. Dequinze, V. Arcq

Absents excusés : ---

La séance est ouverte par le président, Mr GROSJEAN Francis

1. Situation financière :

La trésorière présente la situation des comptes.

Les 3 clubs sur 4 qui ont fait la démarche pour la subsidiations de tables ont bien rentrés leurs justificatifs pour leur remboursement. Le dernier devrait clôturer son dossier fin de ce mois.

Dès la saison 19-20, une amende de 2,50€ par feuille de match non encodée sera appliquée. Cet encodage doit se faire pour le mercredi qui suit la rencontre.

2. Assemblée Général :

La règle des 5 matchs ne sera pas d'application pour les joueurs classés F1 et F2, comme l'on voté les clubs présents lors de l'A.G. qui s'est déroulée à FERRIERES.

3. Dossiers accidents :

Peu de dossiers sont en cours et sont bien suivis auprès de l'assurance. Le point de ces dossiers sera effectué lors de la prochaine réunion du CEF en août.

4. Divisions fédérales 2019-2020 :

L'élaboration provisoire des divisions fédérales est relativement compliquée vu les clubs qui arrêtent leur équipe et les clubs dont une incertitude plane. Le point sera effectué au fur et à mesure des confirmations reçues.

5. Championnats fédéraux :

Un bilan positif général, qui pourrait être encore mieux la saison prochaine avec un peu plus de publicité autour de ces organisations et auprès des clubs et joueurs.

6. Classements « Messieurs » et « Dames » A :

Les classements Dames et Messieurs sont approuvés par le CEF.

Il n'y aura plus de joueurs classés API. Un classement de B1 leur sera donné vu le peu de participation dans nos organisations et championnats. Les nouveaux affiliés ayant une équivalence « B2 – B0 » fédération belge, seront également repris avec un classement de B1. Point de vue handicap, la valeur de tous les joueurs classés A sera de maximum 28 points.

7. R.G.P.D. :

Une très grande majorité des affiliés ont bien complété et rentré leur document.

Dès la saison 2019-2020, ce document est OBLIGATOIRE et ceux qui ne l'auront pas rentré ne pourront pas être affiliés.

8. Tournoi international de SELONCOURT :

Tous les préparatifs sont bien confirmés et toutes les inscriptions ont été acceptées par le juge arbitre français. Le CEF espère des bons résultats et surtout une bonne ambiance sportive et exemplaire de tous.

9. Calendrier 2019-2020 :

Le calendrier reste confirmé et les dates des organisations fédérales sont définitivement établies.

10. Divers :

- Problème de partialité d'un juge arbitre liégeois lors des finales des coupes fédérales :
En effet, il est reproché à un juge arbitre un comportement inapproprié envers les personnes du Brabant présentes.
La provinciale Liégeoise dès connaissance des faits, a réagi et convoqué ce juge arbitre à une commission de discipline au sein de la commission d'arbitrage.
Un blâme a été infligé à ce juge arbitre et il est tenu de présenter ses excuses auprès de la provinciale du Brabant et du club concerné.
- Equivalence de classement : il est rappelé la règle en cours suite à une mauvaise interprétation c'est-à-dire : s'il y a une différence de 2 indices par rapport à l'AFRBTT, le Comité exécutif compétent adaptera le nouveau classement vers le haut en fonction du tableau d'équivalence. (Seul 1 indice AFRBTT sera toléré)
- La province de Liège n'inscrira plus de joueur et joueuse comme « Individuel » dès la saison 2019-2020
- Une réglementation pour les réseaux sociaux sera établie au vu des commentaires qui apparaissent publiquement. Cela ne peut plus être toléré.

Le secrétaire, Olivier DERESTEAU